

Département de la Mayenne

LOUVIGNÉ

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Mise à jour N°8	Arrêté du

Vu pour être annexé à l'arrêté du Président
du
Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,
Christine DUBOIS

AC1 - Protection des monuments historiques

- Église Saint Martin

Inscrite par arrêté du 21 juin 2018.

Périmètre délimité des abords (PDA) créé par l'arrêté 2023/DRAC/PDA/n°7 du 16 février 2023.

***Service concerné : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
Préfecture – Pavillon nord
16 Place Jean Moulin- 53000 – Laval***

A4 - Servitudes de passage des engins mécaniques en bordure des cours d'eau

-Ruisseau de la Chaisnée

-Ruisseau des Génetais

***Service concerné : Direction départementale des territoires
BP 23009 Cité administrative
Rue Mac Donald
53063 - Laval cedex 9***

I4 - Établissement de canalisations électriques

Le territoire est traversé par la ligne électrique HTB suivante :

- Ligne 90 KV « Evron II-Laval »

***Service concerné : RTE – Réseau de transport d'électricité
GMR ANJOU Ecoparc - ZI nord
Avenue des Fusillés - 49412 - Saumur cedex***

T1 - Voie ferrée relative aux chemins de fer

- LGV_Bretagne - Pays de la Loire

***Service concerné : SNCF - Délégation Immobilier Territoriale Ouest
60 Rue Blaise Pascal
37000 Tours***